

# BUREAU

**Séance du 5 mai 2022**

## **Délibération BU\_20220505\_006**

**Marché de fourniture de produits de nettoyage et de désinfection, d'essuyage et de récurage et produits de traitement de l'eau : lot n°2 passé avec l'entreprise ORAPI - avenant n°1**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2019-05-14 relatif à la fourniture de produits de nettoyage et de désinfection, d'essuyage et de récurage et produits de traitement de l'eau - lot n°2 passé avec l'entreprise ORAPI ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 entraîne une hausse importante des coûts de production et d'approvisionnement ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2019-05-14 relatif à la fourniture de produits de nettoyage et de désinfection, d'essuyage et de récurage et produits de traitement de l'eau - lot n°2, passé avec l'entreprise ORAPI est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

**Marc FLEURET**